

VILLE DE ROYAN

Arrondissement de Rochefort

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Département de Charente-
Maritime

Séance du 28 Janvier 1957

OBJET :

Création d'un poste
d'Administrateur

57-001

Le vingt huit Janvier 1957, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. BRUSSET Max, Maire.

Etaient présents : MM. BRUSSET, SEUGNET, REUTIN, CASTELNAU, COUZINET, GAUSSEL, BARROT, COUNIL, GUILLAUD, BROTRÉAU BARRIÈRE, DOMEQ, BOURDEILLE, ROCHEDEREUX, GRUSSENMEYER, DUFOUR PAPEAU et GUICHACUA.

Représentés : Melle Fouché par M. Rochedereux
M. Narteau par M. Grussenmeyer
M. Laurent par M. Barrot
M. Etcheber par M. Barrière
M. Pouget par M. Counil.

M. Barrière a été élu secrétaire.

Le Conseil Municipal

après avoir pris connaissance de l'étude présentée par M. Barrot au nom de la Commission du Tourisme et de la Commission de Coordination des Fêtes

Considérant que cette étude contient des bases raisonnables pour utiliser, organiser et gérer le Palais des Congrès

approuve dans son ensemble

- le plan d'organisation du Palais des Congrès
- le plan d'exploitation et la nature des ressources à créer
- le tarif des redevances à demander aux utilisateurs

et prend la délibération suivante :

" Pour veiller à la sauvegarde de l'immeuble et des biens mobiliers qui s'y trouvent, pour assurer aux manifestations qui s'y dérouleront des conditions de confort, d'organisation et de tenues indispensables à la réputation de Royan, le Conseil Municipal décide de recruter un Administrateur du Palais des Congrès

Cet emploi exige de l'éducation, de la correction, de l'expérience et des habitudes d'ordre. L'agent qui sera recruté, probablement dans le milieu des retraités, aura la situation d'un employé contractuel et sera rémunéré sur la base de 15 à 25.000 frs par mois. Son rôle et son travail seront définis dans un cahier des charges dont l'étude est confiée à la Commission Municipale de

de coordination des Fêtes et des Congrès.

Il y a lieu, dès maintenant de faire la publicité et les prospections nécessaires au recrutement d'un administrateur de qui dépendra pour une part importante le succès des initiatives municipales concernant les Congrès.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

VU
Rochefort s/Mer le 22 Février 1957
Le Sous-Préfet : Illisible.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 26 Février 1957
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,